

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

82/1230 du 30/12/1982
DECRET, N° /MTPS.DGTFP.DFP.SRD.DI.3

portant réaffectation de Monsieur GUAMBA Robin,
Administrateur de 3^e Echelon des SAF.

LE MINISTRE MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25.80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15.62 du 3.2.62, portant statut général des fonction-
naires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.426/FP du 29.12.62, fixant le statut des
cadres de la catégorie A des services Administratifs et Financiers (SAF)
(/u le décret n° 62.130/FP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62.197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15.62 du 3.2.62 portant statut
général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74.470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62.196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79.154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81.644 du 28.12.80 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81.16 du 26.1.81 au décret n° 80.644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81.617 du 26.1.81 relatif aux intérimaires des Membres
du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80.361/MTPS.DGTFP.DFP du 6.2.80, portant intégra-
tion et nomination de certains ex-officiers de l'Armée Populaire Nationale
(A.P.N) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Adminis-
tratifs et Financiers SAF (Administration Générale) en tête Monsieur KOUA
Joan Pierre en ce qui concerne Monsieur GUAMBA Robin ;
(/u le décret n° 80.345 du 3.9.80, portant versement dans les
Entreprises d'Etat, Etablissements Para Publics, Offices, Organismes de
Prévoyance Sociale, Banques, Assurances, et Sociétés d'Economie Mixte, des
fonctionnaires détachés en disponibilité et Agents contractuels de l'Etat
exercant dans lesdites Offices, Sociétés, Entreprises, et Etablissements
Publics ;
(/u la lettre n° 105 du 18 Avril 1980, du Directeur Général
de l'Office Congolais des Tabacs à Brazzaville, transmettant la liste des
Fonctionnaires détachés auprès de l'Office Congolais des Tabacs.

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er.— En application des dispositions du décret n° 88.345 du 3.9.80 susvisé, Monsieur UNEM Robin, Administrateur de 6° échelon, des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers SAF (Administration Générale), en service détaché à l'office Congolais des Tabacs (O.C.T) à Brazzaville est radié des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

ARTICLE 2.— L'intéressé est intégré définitivement dans les effectifs de l'office Congolais des Tabacs (O.C.T) à Brazzaville.

ARTICLE 3.— Le présent décret qui prendra effet pour compter du 3.9.80, date de signature du décret n° 88.345 du 3.9.80 susvisé, sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 30 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale

Bernard GUMBO MATSISA

Colonel Louis SYLVAIN GOMA

Le Ministre des Finances

Itihi Cassétoumba LEKOUNZOU

AMPLIATIONS :

JORPC	2
LEGEX-LFP	5
MTF. BST	2
MTF. B DE LA LIS	2
LB	2
DCF	2
MINI. AG ELEVAGE	2
EG. AE. SF	1
EG. OCT. SF	1
SGCM/DC	1
DOSSIER	3
INTERESSE	1
EG. CHPS. SF	2